

Le secteur minier en quelques chiffres

Contributions du secteur des mines et carrières par régies de recettes (en millions FCFA)

Années	2018	2019	2020	2021	2022
DGTCP (recettes de service)	67 944	73 796	139 389	178 236	179 042
DGI (recettes fiscales)	90 527	106 674	107 885	193 747	258 988
Douanes (recettes douanières)	93 591	95 355	83 563	61 435	102 954
Ensemble	252 062	275 825	330 837	433 418	540 984

Source : Perception Spécialisée

Evolution des taxes et redevances dans le secteur des mines (en millions de FCFA)

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Droits fixes	1603,6	921,2	1013,1	691,2	468,3
Droits proportionnels	61 844,1	67 826,7	103 712,6	124 853,9	120 002,3
Total	63 447,6	68 747,9	104 725,7	125 545,1	120 470,6

Source : Perception Spécialisée

Evolution des royalties ou redevances proportionnelles (en Millions FCFA)

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances proportionnelles ou royalties	50 763	59 188	91 235	113 770	108 669

Source : Perception Spécialisée



Ministère de l'Énergie,
des Mines et des Carrières

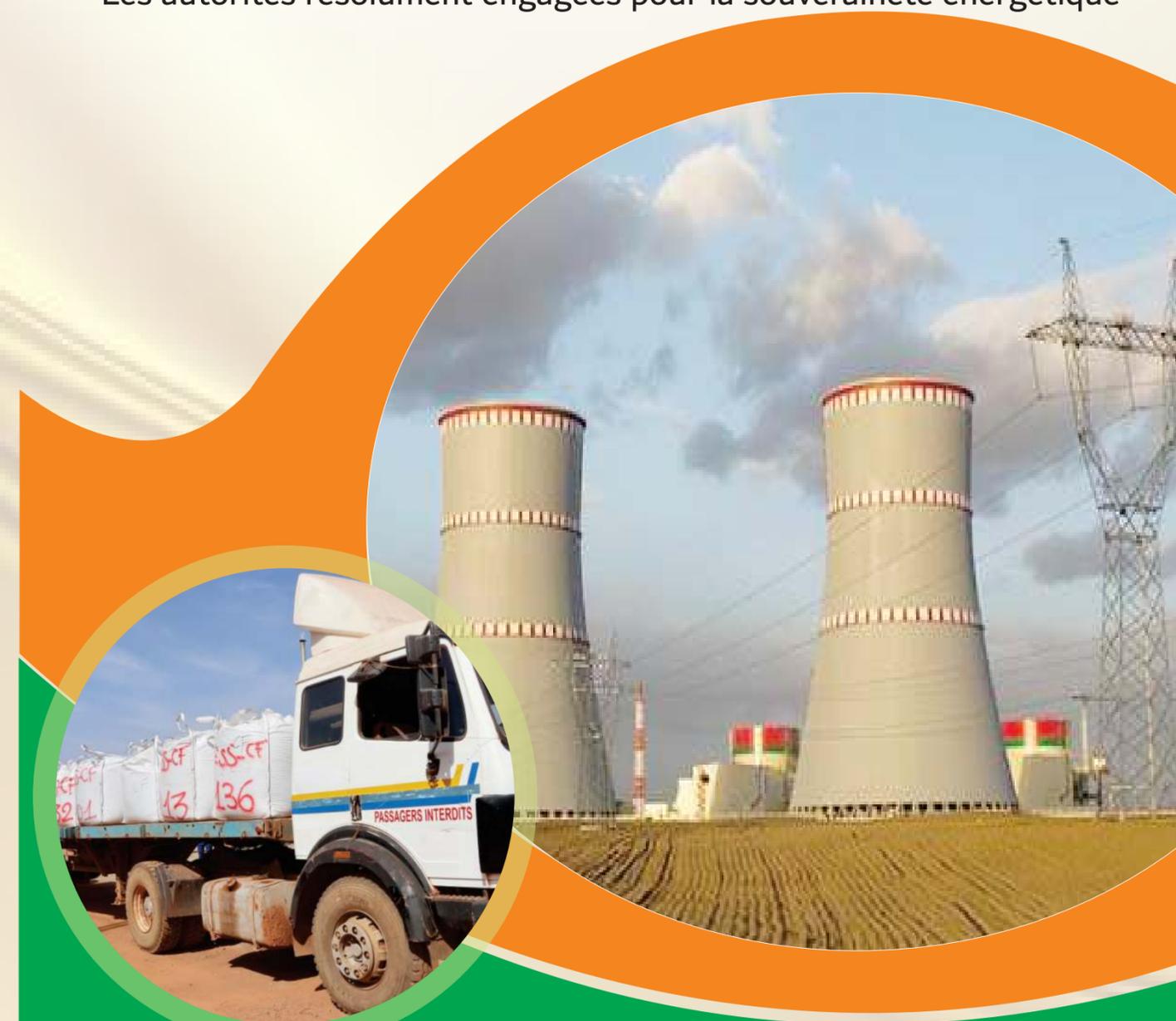
MinEnergieMag

MAGAZINE SEMESTRIEL D'INFORMATIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES-BURKINA FASO

Janvier-Juin 2024, N°006

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE AU BURKINA FASO :

- Des étapes déjà franchies
- Les autorités résolument engagées pour la souveraineté énergétique



- Affaire de charbon fin : "le retour de la cargaison à Ouagadougou pour traitement"
- Processus de déconcentration du MEMC : six directeurs régionaux pour commencer
- Achats globaux des biens et services miniers : les fournisseurs locaux ont pu capter 259 milliards de FCFA sur 794 en 2022

Sommaire



Ministère de l'Énergie,
des Mines et des Carrières

Mot du Ministre.....3

Actualités.....4-22

Interview.....31-32

Audiences.....16-17

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Yacouba Zabré GOUBA
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières

DIRECTEUR DE PUBLICATION DÉLÉGUÉ

Doulaye SANOU
Secrétaire Général

COORDONNATEUR DE RÉDACTION

Ramodogwendé Hippolyte SAWADOGO
Directeur de la Communication
et des Relations Presse

COMITÉ DE RÉDACTION

Tielmè Innocent KAMBIRE
Seydou ZON
Yentéma Yolande LOMPO
Ibrahim ZAMPALIGRE
Bengnime Rachelle SOME

COLLABORATEURS

Fanta KANDO
Abdramane SORI
Dramane TRAORE
Ousseini OUEDRAOGO

CREDITS PHOTOS

DCRP/MEMC

IMPRESSION

Imprimerie Belle Presse
+226 70 27 16 53

Adresses

E-mail : dcrp@mines.gov.bf
www.energie-mines.gov.bf
facebook.com/Ministere de l'Énergie,
des Mines et des Carrières-Burkina Faso

SUITE DE L'INTERVIEW

Interview

Qu'en est-il de l'application de l'arrêté sur les quotas d'approvisionnement en biens et services ?

Z.Z.Z : En vue de promouvoir la fourniture locale de biens et services miniers, le Gouvernement a adopté en novembre 2021 un décret portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier. L'opérationnalisation des dispositions de ce décret a conduit à la prise de textes d'application tels que l'arrêté interministériel portant établissement de la liste des biens et services fournis aux entreprises minières.

La mise en application des quotas définis au profit des fournisseurs nationaux a produit des résultats forts appréciables. En effet, sur un total des achats globaux de biens et services pour 2022 estimés à 794 milliards de francs CFA pour l'année 2022, les fournisseurs burkinabè ont pu capter environ 33% du marché représentant 259 milliards de francs CFA. Aussi faut-il noter que près de la moitié de ce chiffre d'affaire a été réalisé dans les prestations de service d'extraction du minerai à ciel ouvert (9,49%), la fourniture de carburants et de lubrifiants (4,94%), la logistique, transport locale (2,02%), ce qui témoigne de leur compétence avérée et leur capacité à engranger davantage des parts de marché dans ces domaines.

Une révision de cet arrêté a eu lieu en 2023 et a permis de revoir les quotas de certains biens et services d'une part, et d'autre part d'ajouter d'autres rubriques à la liste. On est ainsi passé d'une liste de 66 items à 78 items.

Quel est l'impact du contenu local sur les populations en générale ?

Z.Z.Z : L'objectif global du contenu local est d'accroître son impact sur l'économie nationale. Les impacts globaux se mesurent à travers la création de richesses aussi bien dans l'exploitation que dans les autres secteurs connexes (fourniture de biens et prestations de services) au niveau national à travers le produit intérieur brut (PIB), l'accroissement du nombre des emplois directs et indirects au profit des populations et l'augmentation du chiffre d'affaire des entreprises burkinabè à capitaux nationaux. On dénombre plus de 1605

PME/PMI à capitaux burkinabè qui ont pu exécuter des contrats avec les sociétés minières en 2022.



Une révision de l'arrêté interministériel portant sur la liste des biens et services en 2023 a permis de revoir les quotas de certains biens et services

Il était aussi question d'une stratégie nationale de contenu local dans le secteur de l'énergie, qu'en est-il de ce projet ?

Z.Z.Z : Tout comme le domaine minier, celui de l'énergie est crucial pour le développement socio-économique durable. En effet, le rapport diagnostic sur le contenu local volet énergie validé en 2022 a fait ressortir que l'apport du secteur privé national reste significativement faible malgré les importantes réformes entreprises dans le domaine de l'énergie depuis plus d'une décennie. Pour ce faire, en 2024 le Gouvernement a engagé l'élaboration d'une stratégie nationale du contenu local dans le domaine de l'énergie assortie de son plan d'actions triennal glissant pour renforcer la participation du secteur privé national.

L'avant-projet de la stratégie est élaboré et vise à promouvoir le contenu local dans le secteur de l'énergie en vue de conforter son rôle moteur dans le développement socioéconomique. Les prochaines étapes portent sur l'élaboration du plan d'actions triennal glissant ainsi que la soumission des documents à la Commission Nationale de la Planification et du Développement (CNPDP) pour approbation finale.

Service du Développement des Partenariats et des Relations Publiques / ST-CLPI

Le secteur minier burkinabè, malgré son poids dans la vie socioéconomique du Burkina Faso n'a pas un impact perceptible sur les autres secteurs de l'économie nationale. Pour cela, le gouvernement burkinabè, à travers le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, (MEMC) a adopté en 2022 une stratégie nationale du contenu local dans le secteur minier. Deux ans après sa mise en œuvre nous avons approché le Secrétaire Technique du Contenu Local et de la Promotion des Investissements (ST-CLPI), M. Zéphirin Z. ZONGO pour en savoir davantage.



« Sur un total des achats globaux de biens et services de 794 milliards de francs cfa en 2022, les fournisseurs burkinabè ont pu capter 259 milliards »

M. le Secrétaire technique, après 2 ans de mise en œuvre de la stratégie nationale de contenu local, quel bilan peut-on tirer aujourd'hui ?

Z.Z.Z : Après deux ans de mise en œuvre, des avancées notables ont été enregistrées. On peut noter en matière de gouvernance, outre le cadre tripartite, la mise en place de plusieurs cadres d'échanges et de concertation entre les différents acteurs qui ont permis de faciliter la mise en œuvre de certaines actions de la stratégie nationale du contenu local. A titre d'exemple, la tenue des rencontres régionales a été l'occasion de sensibiliser les opérateurs économiques dans cinq régions sur la

règlementation du contenu local et les opportunités à saisir. Des rencontres sectorielles ont également eu lieu et ont permis des échanges directs entre les sociétés minières et les fournisseurs de biens et services miniers.

En matière d'achats locaux de biens et services, il est constaté un engagement des sociétés minières et des sous-traitants à s'inscrire dans la dynamique à travers le respect des dispositions réglementaires.

Quant à la promotion de l'emploi des nationaux dans le secteur minier, avec l'adoption en 2023 du décret portant établissement de la nomenclature des postes et des quotas d'emploi locaux suivant le cycle de la vie de la mine, l'administration des mines s'est dotée d'un instrument important pour le contrôle du respect de la réglementation sur l'axe 2 de la stratégie du contenu local.

Sur le plan de la valorisation des produits miniers, l'engagement des plus hautes autorités a abouti à la réalisation d'actions importantes de l'axe 3 de la stratégie du contenu local. En effet, l'entrée en production d'une unité de traitement des résidus miniers et le projet de création d'une raffinerie d'or au Burkina Faso entrent en droite ligne du développement des chaînes de valeur de l'exploitation minière à travers l'augmentation de la valeur ajoutée des retombées du secteur. Cela s'est traduit par l'entrée d'investisseurs nationaux dans le capital social de ces sociétés, ce qui est une avancée notable du contenu local. A cela s'ajoutent l'intérêt et le nombre croissant de Burkinabè propriétaires de mines. On peut citer la mine de SALMA mining, Burkina Mining Company, SEMAFO Boungou, Wahgnion Gold Operation, Riverstone Karma.

L'ENCADREMENT DE L'ARTISANAT MINIER EN MARCHÉ !



Malgré son dynamisme et le nombre important d'acteurs, estimé à plus de deux (2) millions de personnes qui s'y consacrent, l'artisanat minier est impacté par la fraude et les trafics illicites de tout genre. Son poids dans la production totale de l'or et sa contribution au budget de l'Etat restent faibles. Avec un potentiel d'environ dix (10) tonnes, l'artisanat minier a déclaré de 2019 à 2022 respectivement 0,259 t ; 0,267 t ; 0,266 t et 0,457 t contre 50,30 t ; 62,138 t ; 66,858 t et 57,674 t pour la production industrielle.

En 2023, la production artisanale et semi-mécanisée était de 491,296 kg.

Pour booster ce sous-secteur, le département en charge des mines, sous le leadership du président du Faso, le Capitaine Ibrahim TRAORE, multiplie les initiatives tendant à améliorer la production.

Ainsi, le 9 août 2023, un premier pas fut franchi avec la transformation de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) en société d'Etat dénommée « Société nationale des substances précieuses (SONASP) ».

A cela s'est greffé, plus tard, le projet de construction d'une raffinerie d'or et du siège de la nouvelle Société avec la pose de la première pierre intervenue le 23 novembre 2023. L'objectif visé par ce projet est de réduire considérablement l'exportation brute de l'or et lutter contre la fraude dans l'exploitation artisanale et semi-mécanisée.

Dans le même temps et pour contrer les effets préjudiciables des produits prohibés dans l'exploitation artisanale de l'or, le département en charge des mines

qui s'est engagé depuis 2019 à mettre en place des sites pilotes de traitement mutualisé d'or, a inauguré celui de Meguet dans la province du Ganzourgou, le 18 mars 2024. Ce site aux normes standards en matière de préservation de l'environnement fournit un environnement sécurisé et adapté aux artisans miniers pour un traitement efficace du minerai.

Il a l'avantage de permettre le contrôle du circuit de la commercialisation de l'or, de regrouper près de deux milles (2000) artisans miniers en coopératives, avec pour ambition d'installer une dizaine d'unités du genre courant cette année 2024.

Au demeurant, la formalisation de l'artisanat minier demande de nombreux efforts de la part de l'Etat, des artisans ainsi que des collectivités territoriales. Et il faut, pour cela, un savant dosage de vision, de sacrifice et d'engagement patriotique.

Au détour d'un atelier tenu les 29 et 30 avril 2024, la Direction des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (DEMAS), a validé un guide simplifié de création des sociétés coopératives d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée. L'objectif étant, à terme, de formaliser quarante (40) sites informels et former douze (12) coopératives d'artisans miniers courant 2024.

Dans le but de faire de l'artisanat minier un moteur de la croissance, la première session ordinaire 2024 du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières s'est déroulée sur le thème « Artisanat minier : quelle stratégie d'encadrement des artisans miniers pour plus de retombées socioéconomiques ».

Le dernier acte fort à ce jour, dans le sous-secteur a été le premier cadre de concertation des acteurs de l'artisanat minier tenu le 13 juin 2024.

Tribune participative d'échanges fructueux sur les enjeux et défis, ce cadre a fait plusieurs recommandations et résolutions. Il s'agit de la mise à disposition de couloirs d'orpaillage aux artisans miniers, la simplification des procédures d'obtention des actes, la mise en œuvre des actions de préservation de l'environnement à travers les sensibilisations, la réhabilitation des sites abandonnés, la lutte contre les explosifs et les produits chimiques prohibés, le renforcement de la sécurisation des sites miniers et une implication de la recherche dans le domaine, entre autres.

Agréable lecture !

Yacouba Zabré GOUBA
Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Les acteurs du secteur en conclave pour relever les défis énergétiques

La 5^e édition de la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA) s'est déroulée du 16 au 18 mai 2024 à Ouagadougou sous le patronage du Capitaine Ibrahim TRAORE, Président de la Transition, chef de l'Etat. La cérémonie d'ouverture a été présidée, le jeudi 16 mai 2024 par le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA.

Cette édition de la SEERA est placée sous le thème « Stockage d'énergie et efficacité énergétique : levier d'une transition énergétique réussie ». Durant 72 heures, les acteurs nationaux, africains et internationaux, issus du domaine de l'énergie ont réfléchi et mutualisé leurs efforts afin de relever les défis énergétiques qui freinent les efforts de développement des pays africains.



Plus de 1 000 participants et exposants et des milliers de visiteurs étaient à cette 5e SEERA

Selon le ministre en charge de l'énergie, Yacouba Zabré GOUBA, le combat pour la souveraineté doit être mené sur tous les fronts. « Il s'agit, pour nous, d'assurer la sécurité d'une offre d'énergie en qualité et en quantité, à mesure d'asseoir les bases solides et durables du développement socioéconomique du Burkina Faso et, partant de l'AES », a-t-il expliqué. Pour lui, la mutualisation des ressources, des capacités et des compétences doit être une nécessité en Afrique afin de trouver des solutions aux problèmes énergétiques du continent.

Quant au parrain de cette édition, le Professeur Frédéric OUATTARA, la thématique interpelle de nombreux acteurs tels que les chercheurs et les inventeurs. « Ces derniers doivent envisager des solutions ou des technologies endogènes et en phase avec nos réalités climatiques, capables de



Selon le ministre en charge de l'Energie, le combat mené pour la souveraineté doit être mené sur tous les fronts

répondre convenablement à nos problématiques et d'assurer une transition énergétique vers les énergies propres», a-t-il souhaité.

De nombreuses activités étaient au menu de cette SEERA, parmi lesquelles des panels et des communications scientifiques, des expositions, des rencontres B2B et un concours de projets innovants dans le domaine des énergies. Elle a



La cérémonie d'ouverture a connu la présence du ministre de l'Energie de la République du Niger, Pr Amadou Haoua, (foulard)

réuni plus de 1 000 participants et exposants, des milliers de visiteurs autour d'un agenda riche et varié sur les énergies et les énergies renouvelables. Le pays invité d'honneur de la SEERA 2024 est la République du Niger représenté par son ministre de l'Energie, Pr Amadou HAOUA.

Ibrahim ZAMPALIGRE

Un plaidoyer pour un égal accès aux opportunités d'emploi et leadership

Le Ministre de l'Energie des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a présidé le vendredi 14 juin 2024, la Journée internationale des femmes du secteur minier qui se tient sous le thème « Je suis l'activité minière et j'appartiens ».

La Journée de la femme du secteur minier est organisée par l'Association des femmes du secteur minier du Burkina Faso (AFEMIB) en collaboration avec International Women in Mining (IWIM) et le Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines (PARGFM). Les activités se déroulent du 1^{er} juin et se poursuivent jusqu'au 30 juin.



Les officiels avec au milieu, le président de la cérémonie, le ministre Yacouba Zabré GOUBA

Cette journée a pour but de célébrer la contribution inestimable des femmes dans le secteur minier. Au pays des hommes intègres, elle se tient dans un contexte de croissance des industries minières où les femmes avec une résilience admirable, jouent un rôle important, souvent dans des conditions difficiles.



Il a été révélé que les femmes du secteur minier sont résilientes et jouent un rôle important, souvent dans des conditions difficiles

Selon la présidente de l'Association, Lucie KABRE, favoriser l'équité des genres et l'inclusion est essentiel à l'avenir de l'industrie minière. Elle a donc plaidé pour la promotion de conditions égalitaires et équitables d'accès aux opportunités d'emploi et leadership pour la femme. Quant au parrain Tidiane BARRY, il reconnaît l'apport de l'AFEMIB au développement du secteur minier, affirmant que beaucoup de femmes du secteur se sont distinguées dans des domaines pointus et techniques.

Le ministre en charge des mines, Yacouba Zabré GOUBA a félicité l'AFEMIB pour toutes

les actions menées pour le mieux-être des femmes dans le secteur minier. « Votre travail est déterminant, et votre engagement est une source d'inspiration », a-t-il indiqué. Il a assuré que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour promouvoir et soutenir de telles initiatives.

Au programme de cette commémoration, un panel, des conférences débats, des journées portes ouvertes, une campagne digitale ainsi qu'une émission sur la représentativité des femmes avec comme clou, une soirée d'hommage le 15 juin.

Yentéma Yolande LOMPO

Plus de 2 milliards fca pour la construction de la mini-centrale solaire de bouanga

Le Ministre de l'Energie des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA a lancé les travaux de construction d'une mini-centrale solaire photovoltaïque. C'était le vendredi 05 avril 2024 à Bouanga, dans la commune de Sourgoubila, province du Kourwéogo.



Le Ministre en charge de l'énergie Yacouba Zabré GOUBA et le gouverneur du plateau central effectuant la pose du premier panneau solaire

Cette réalisation entre dans le cadre du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique volet II (PRODERE II). Il est piloté au Burkina Faso par l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER), et va concerner les régions du Centre, du Centre-Est, du Plateau Central et des Hauts-Bassins. Dans les quatre régions, treize localités dont 3 urbaines bénéficieront de ce Programme.

Financé par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à plus de 2 milliards 400 millions FCFA, le PRODERE II va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 2 281 tonnes de CO₂ /an et la création d'environ 375 emplois.

La région du Plateau Central a accueilli la pose du premier panneau solaire de ce projet qui constitue selon le ministre GOUBA, une étape importante vers l'aboutissement des objectifs de la stratégie nationale de l'électrification rurale. « Le gouvernement veut passer à l'horizon 2028 à un taux d'électrification rurale de moins de 10% à au

moins 50% » a laissé entendre Yacouba Zabré GOUBA.

Le projet permettra à terme, de toucher près de 823 ménages, grâce à la réalisation de deux mini-centrales solaires photovoltaïques et à la réhabilitation de deux autres mini-centrales solaires

en injection directe. Il s'agira, également, d'aller vers la construction de six systèmes de pompes solaires, la réhabilitation de 1200 lampadaires solaires et l'installation de 825 autres.



Photo des populations bénéficiaires

Pour le ministre en charge de l'énergie, la perspective est d'électrifier au total 5000 localités soit en moyenne 1000 par an d'ici à l'horizon 2028. Et pour atteindre cet objectif, il a exhorté le maître d'ouvrage au strict respect des délais, à la qualité des ouvrages et les populations, à la veille citoyenne.

Yentéma Yolande LOMPO

Les stratégies d'encadrement et de formalisation des artisans miniers au centre des échanges

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a présidé, le jeudi 23 mai 2024 à Ouagadougou, l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2024 du Conseil d'Administration du secteur ministériel (CASEM) de son département. Le thème choisi pour cette session est : « Artisanat minier : quelle stratégie d'encadrement des artisans miniers pour plus de retombées socioéconomiques ? »

A ce premier CASEM de l'année 2024, il a été question de l'examen et de l'adoption des documents relatifs au projet de plan de travail annuel 2024 et le rapport d'activités au 31 décembre 2023. Aussi, l'état de mise en œuvre des recommandations du dernier CASEM, le rapport d'évaluation des performances 2023 des structures et le thème du présent CASEM sont les points qui ont été débattus au cours de cette rencontre.



Le ministre GOUBA a invité les participants à trouver les meilleures stratégies pour l'encadrement des artisans miniers

Dans son discours, le Ministre GOUBA a indiqué que cette session intervient dans un contexte marqué par des crises internationales et nationales qui perturbent les activités de l'exploitation minière et d'électrification. En effet, les mines rencontrent des difficultés d'approvisionnement et font face à une flambée des charges en lien avec la sécurité du personnel, des installations et des activités. Dans le secteur de l'énergie, le ministre a déploré le fait que les entreprises en charge des travaux d'électrification éprouvent des difficultés d'accès aux sites de réalisation des projets. « Le tout conjugué avec un maintien des coûts élevés des équipements énergétiques sur le marché international

», a-t-il relevé. Il a soutenu qu'en dépit de ce contexte difficile, marqué par l'arrêt de production de neuf (09) mines industrielles, le ministère a engrangé des résultats appréciables. Et ce, grâce à l'action de ses collaborateurs et à la résilience des industries énergétiques et minières qui maintiennent le cap.



Les actions et la résilience des administrateurs ont été saluées à ce CASEM

Selon lui, de ces résultats majeurs, on peut retenir, la production d'or estimée à 56,857 tonnes en 2023 contre 57,68 tonnes en 2022. Par ailleurs 131 nouvelles localités ont été électrifiées et la mise en service de trois (3) centrales solaires photovoltaïques en mode PPP d'une puissance totale de 134 MWc. En outre le ministre Yacouba Zabré GOUBA a relevé l'adoption en Conseil des Ministres du projet de loi portant code minier et la construction en cours d'une raffinerie nationale de l'or. Dans le cadre de la coopération bilatérale, il a annoncé la signature à Moscou d'un mémorandum d'entente entre le Gouvernement burkinabè et la Société nationale pour l'Energie Atomique (ROSATOM) de la Fédération de Russie pour le développement des centrales nucléaires, etc.

Grâce à ces acquis, les taux d'exécution physique et financière des activités au 31 décembre 2023 s'élevaient à 53,2% et 93,62%.

A entendre le ministre, d'énormes difficultés restent à résoudre dans le secteur, notamment dans le domaine des mines et des carrières, spécifiquement, dans le sous-secteur artisanat minier.

En termes de perspectives pour 2024, le ministère va mettre l'accent sur l'encadrement de l'artisanat minier à travers la formalisation des acteurs en coopératives et potentiellement par la signature de conventions ou l'obtention d'autorisations d'exploitation artisanale (AEA).

Bengnime Rachelle SOME

Des instructeurs russes attendus après la signature de trois mémorandums

Le Ministre en charge de l'énergie, Yacouba Zabré GOUBA et le Directeur Général de ROSATOM, Alexey LIKHACHEV, ont signé dans la soirée du mercredi 5 juin 2024 à Saint-Pétersbourg, trois mémorandums relatifs à la construction de la première centrale nucléaire du Burkina Faso.

Les trois mémorandums, signés en marge du Forum Économique de Saint-Pétersbourg, portent respectivement sur la formation du personnel, la sensibilisation et l'adhésion des populations, l'évaluation et le développement de la centrale nucléaire. La prochaine étape devrait être la venue des techniciens russes au Burkina pour entamer les discussions sur les études



Les techniciens burkinabè et russes ont passé en revue les documents...

préalables de mise en place de la centrale. Ces échanges entre les deux parties prendront également en compte les aspects liés au mode de financement, au choix du site de la future centrale, l'utilisation du nucléaire dans d'autres domaines comme la santé, l'agriculture et l'industrie dans sa globalité.

Les mémorandums signés Incluent des aspects comme l'enseignement et la formation du personnel pour les besoins de l'industrie énergétique nucléaire et les secteurs connexes. Il y a aussi la sensibilisation du public sur les avantages des technologies et l'énergie nucléaires en s'appuyant sur les médias et les ressources internet, l'évaluation et le développement de l'infrastructure nucléaire.



Les Burkinabè sont impatients de voir cette centrale qui mettra fin à leur calvaire

Bien avant la signature, le Directeur général de l'Énergie, Dr Alidou KOUTOU et le Conseiller technique en charge du suivi de la politique énergétique de la SONABEL, Abdoulaye SAWADOGO avec la partie russe ont préalablement passé en revue la feuille de route et les documents. La séance de revue visait à s'assurer que les deux parties sont parvenues à une convergence de vues sur le processus devant aboutir à la réalisation effective de la centrale nucléaire que le Burkina Faso attend avec impatience.



...qui ont été signés par le Ministre en charge de l'énergie, Yacouba Zabré GOUBA et le Directeur Général de ROSATOM, Alexey LIKHACHEV

L'enjeu est de travailler à atteindre la souveraineté énergétique pour le développement de notre pays. Le Burkina Faso attend, pour la première phase de la réalisation de cette infrastructure, plus d'un giga/heure d'électricité.

Ramodogwendé Hippolyte SAWADOGO

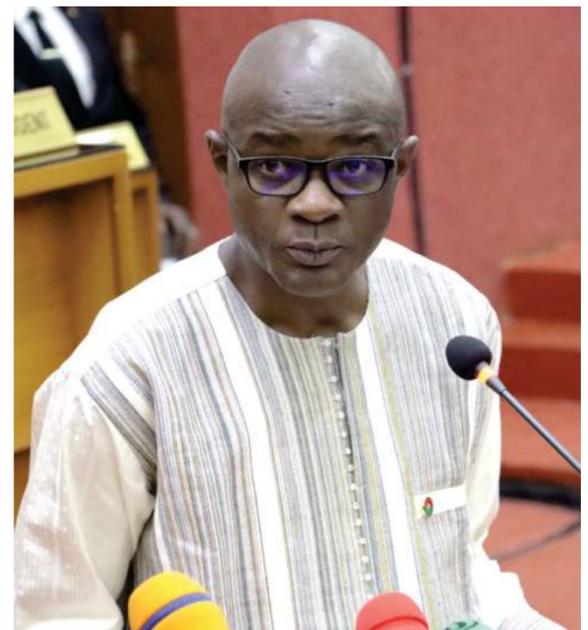
Les députés dans une démarche de souveraineté

Le ministre de l'Énergie, des mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a répondu à une question orale, le vendredi 15 mars 2024 à l'Assemblée législative de la Transition (ALT).

Les services techniques du ministère assistent-ils à la coulée et au pesage de l'or, sinon, dans quel délai cette situation changera-t-elle ?

Existe-t-il un dispositif de vidéo-surveillance de l'Etat dans les salles de coulée et de pesage de l'or ?

Existe-t-il un dispositif de contre-expertise et de contrôle indépendant de certains éléments d'informations communiquées par les différentes sociétés minières ?



Les députés ont jugé franche, l'intervention du Ministre

Ce sont là, quelques-unes des préoccupations soulevées par l'auteur de la question orale, le député Mamadou YARO. A ces différentes interrogations, le ministre a apporté des

éléments de réponses que les intervenants, dans la quasi-totalité, ont jugés francs. Toutefois, ils ont regretté l'absence des techniciens du département dans les salles de coulée et de pesage, la prise en charge des frais de missions, du logement et de la restauration des missions de suivi-contrôle par les sociétés minières. Par ailleurs des commentaires ont été faits sur le droit de transiger, en vigueur à la BNAF qui peut, selon certains, donner lieu à la corruption. Une proposition a été faite sur la mise en place d'un guichet unique pour le secteur minier.



Le Ministre Yacouba Zabré GOUBA était assisté par certains de ses collaborateurs

Invité, à la fin des débats, à se prononcer sur l'effectivité de la présence des contrôleurs dans les salles de coulée et de pesage des sociétés minières, le ministre Yacouba Zabré GOUBA, a donné un délai de deux mois.

Tielmè Innocent KAMBIRE

L'administration des mines signe un protocole avec les sociétés minières pour plus de transparence

Le Ministre en charge des Mines, Yacouba Zabré GOUBA, a procédé à la signature d'un protocole avec 11 sociétés minières. Ce protocole est relatif à la participation des agents de l'Administration publique à la coulée, la pesée, au colisage, au contrôle de la qualité et de la quantité de l'or et les autres substances précieuses de production industrielle. C'était le vendredi 19 avril 2024 à Ouagadougou.

Selon le ministre GOUBA, la signature de ce protocole est un pas important dans la mise en œuvre d'une des missions régaliennes de l'Etat à savoir le suivi contrôle de l'extraction de l'industrie minière. Pour lui, ce protocole permettra à l'ensemble des agents



le Ministre Yacouba Zabré GOUBA

de l'administration des mines et des douanes de pouvoir assurer le suivi-contrôle de tout le processus allant de la récupération des cathodes à la coulée des lingots, à la pesée des lingots et des scories après la fonte. Désormais les agents commis aux missions de coulée pourront prélever des échantillons d'or ou d'autres substances à des fins d'analyses par le laboratoire du BUMIGEB. « A travers l'analyse



Selon le Ministre Yacouba Zabré GOUBA (à droite), ce protocole permettra le suivi-contrôle de tout le processus de l'extraction de l'or

des échantillons d'or prélevés, les résultats permettront à l'Etat d'avoir une base de contre-expertise des analyses de la société minière et de fournir un élément de conciliation supplémentaire », a-t-il soutenu. Il a par ailleurs indiqué que la signature de ce protocole met



La photo de famille après la signature symbolique du protocole d'accords

en avant la souveraineté de l'Etat à travers la prise en charge des frais liés aux missions de coulée, de pesée-colisage. Un pas décisif noté par le président de la Chambre des Mines du Burkina(CMB), Ousseni DERRA, qui a salué cette démarche comme une grande vision des plus hautes autorités du pays. Selon lui, ce protocole va améliorer la transparence et renforcer la confiance avec la population.

Seydou ZON

la cargaison renvoyée à Ouagadougou pour traitement

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a assisté au débarquement de la cargaison de charbon fin, le vendredi 9 février 2024 à Ouagadougou.

C'est une cargaison de 640 sacs de charbon fin d'un poids total de 447 tonnes qui a été convoyée à Ouagadougou suivant les décisions du Conseil des ministres du mercredi 7 février 2024. Accompagné de la ministre déléguée, chargée du budget, Fatoumata BAKO/TRAORE, le ministre GOUBA a pris part au débarquement de la cargaison.



L'ouverture d'un container sous le regard du ministre et de ses collaborateurs

« Nous sommes à l'étape de débarquement de la cargaison qui a quitté le port sec de



Présentation d'un échantillon suivi d'explications du technicien (à gauche)

Bobo-Dioulasso », a-t-il dit à propos. Il a affirmé qu'il a pu s'assurer de la mise en œuvre des décisions du gouvernement et constater de visu que l'intégralité de la cargaison est arrivée.



Un camion chargé de charbon fin pour l'usine de traitement

Pour le traitement de ces résidus miniers, un contrat a été signé entre l'Etat à travers la Société nationale des substances précieuses (SONASP) et la société Golden Hand SA. Par souci de transparence, un certain nombre d'acteurs va suivre tout le processus.

Représentant la société civile au sein du comité technique de supervision du dossier charbon fin, Jonas HIEN était à Bobo-Dioulasso pour constater l'intégralité des containers qui étaient au port sec. « Nous nous sommes assurés des références des scellés et des containers telles que marquées dans la documentation que nous avons et découvert qu'ils n'ont pas connu de violation », a-t-il assuré.

Tielmè Innocent KAMBIRE

Le cadre de concertation des acteurs de l'énergie officiellement lancé

Le ministre de l'Energie des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a présidé l'atelier de lancement officiel d'opérationnalisation du cadre de concertation des acteurs de l'énergie, le vendredi 12 avril 2024 à Ouagadougou.

Créée le 02 octobre 2023, le cadre de concertation des acteurs de l'énergie regroupe les acteurs étatiques, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile. Son objectif est de développer une synergie d'action entre les acteurs afin de maximiser les résultats et les impacts attendus des différents projets, programmes et initiatives d'accès des populations à l'énergie. A en croire le Ministre GOUBA, l'énergie est un levier incontournable de développement industriel, socioéconomique et de réduction de la pauvreté. Dans ce sens, permettre aux populations d'accéder à des services énergétiques fiables et de qualité constitue une source de prospérité. C'est pourquoi, il a salué la mise en place de ce dispositif qui selon lui est « le cadre idéal pour échanger autour des questions spécifiques du secteur de l'énergie. Il permettra de comprendre et d'analyser en

profondeur les défis majeurs du secteur, les ressources disponibles, les obstacles existants et les opportunités à saisir ».

Le projet Beyond the Grid Fund for Africa



Acteurs étatiques, partenaires techniques et financiers, secteur privé, collectivités territoriales et société civile étaient les parties prenantes à l'atelier

(BGFA) a facilité la tenue de cet atelier. Sa directrice, Annagrete LAUSTEN, a soutenu que dans le cadre de cet accompagnement, il s'agit de permettre le développement de certains aspects. Il s'agit notamment du soutien de la mise en œuvre des plateformes pour le changement du marché hors réseau et la concentration sur la coordination et le suivi des initiatives améliorant l'accès à l'énergie sur le marché hors réseau.

Le Directeur général de l'énergie, Dr Alidou KOUTOU, quant à lui a rassuré que ce cadre sera un forum d'échanges fructueux où des idées novatrices et des partenariats solides se forgeront en vue de l'atteinte des objectifs.

Durant les travaux, les participants ont proposé des sous-comités thématiques en lien avec le domaine de l'énergie et défini les objectifs et les tâches spécifiques des sous-comités, des résultats attendus, des calendriers de rencontre et des sources de financement.

Ousseini OUEDRAOGO/DGE



C'est le ministre Yacouba Zabré GOUBA qui a présidé les travaux

Un taux d'accès de 50% à l'horizon 2028

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA a présidé le mardi 19 mars 2024 à Ouagadougou, l'atelier national de validation de la Stratégie Nationale de l'Electrification Rurale (SNER), 2024-2028 et son premier plan d'actions triennal.

La Stratégie nationale de l'Electrification rurale est l'instrument de référence au niveau national pour les acteurs du secteur au Burkina Faso. Elle servira à mieux coordonner l'ensemble des interventions dans le domaine de l'électrification rurale et ce, conformément aux orientations du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025.

Élaboré de manière participative, grâce à l'accompagnement du « Projet national_Africa Minigrids » (PN_ANP) financé par le PNUD et le FEM, ce document de 87 pages a été conçu dans l'optique de relever le taux d'électrification rural à 50% en 2028.



Une vue des participants

En effet, dans le développement socio-économique des Etats, l'énergie est un important facteur de production. Pourtant, la majeure partie de nos populations en milieu rural est privée de cette énergie. « En 2022 le taux d'électrification urbain était de 86,96%,

comparé au 5,49% en milieu rural », a révélé le ministre Yacouba Zabré GOUBA. Et c'est pour corriger ces disparités, que la Stratégie nationale d'électrification rurale a été élaborée.



Le ministre Yacouba Zabré GOUBA (au milieu) a indiqué que de 1000 localités rurales seront électrifiées par an à travers le réseau national interconnecté

Avec un coût global évalué à 625 milliards, le ministre a précisé que les résultats majeurs attendus de la mise en œuvre de la SNER sont l'électrification de 1000 localités rurales par an à travers le réseau national interconnecté. Aussi, ce projet permettra-t-il l'installation de mini réseaux verts et de systèmes individuels, soit 5 000 localités pour les 5 prochaines années et un raccordement de 1 200 000 nouveaux abonnés d'ici à 2028.

Le représentant-résident du PNUD au Burkina Faso, Alfredo TEIXEIRA pour sa part, a salué l'aboutissement du processus d'élaboration de cette stratégie qui vient répondre à un besoin essentiel du gouvernement en matière de planification du domaine de l'électrification rurale.

Bengnime Rachelle SOME

Un pas de plus vers l'exploitation optimum de nos ressources minières

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE a lancé le mardi 23 janvier 2024, les activités de la toute première usine burkinabè de traitement des résidus miniers dans la zone industrielle de Kossodo à Ouagadougou. Ce lancement est intervenu deux mois après la pose de la première pierre de l'usine de raffinerie d'or.

Selon les autorités, la mise en service de cette usine répond au choix stratégique du gouvernement de Transition de renforcer la captation des ressources minières ainsi que de leurs résidus. Le message du gouvernement est donc d'avoir un contrôle effectif sur la production d'or au Burkina Faso.



En lançant les activités de l'usine, le Président Ibrahim TRAORE a salué les acteurs qui ont œuvré à l'aboutissement du projet

En lançant les activités de l'usine, le Président Ibrahim TRAORE a tenu à saluer les acteurs qui ont œuvré à l'aboutissement du projet. « Les machines ont été entièrement construites ici », s'est-il réjoui. Pour lui, c'est vraiment une évolution positive de prise en main de nos ressources. Il a par ailleurs rassuré les ingénieurs qui ont la capacité d'inventer, de la disponibilité du gouvernement à les accompagner. « Nous les encourageons à investir ici parce qu'il faut



Selon les autorités, la mise en service de cette usine répond au choix stratégique de renforcer la captation des ressources minières

croire au Burkina Faso », a-t-il soutenu. Dans son intervention, le Directeur général de Golden Hand SA, Emmanuel TAPSOBA, a confié que son projet s'inscrit en droite ligne avec la vision du Chef de l'Etat, à savoir, valoriser l'expertise nationale et générer des emplois. Aussi, s'est-il réjoui d'un premier contrat signé avec la société minière de SEMAFO Burkina Faso SA portant sur 392 tonnes de charbon fin devrait permettre de dégager 5 304 onces d'or, soit environ 165 kg.

La nouvelle usine de l'entreprise Golden Hand SA, est une société de droit burkinabè dont les capitaux sont entièrement détenus par des nationaux à raison de 40 % pour l'Etat burkinabè et 60 % pour le secteur privé national. En termes de chiffres, c'est environ 2 milliards de FCFA de chiffres d'affaires annuels estimés pour les trois années à venir. Aussi, la jeune société emploiera-t-elle 124 travailleurs, dont 70 femmes.

Ibrahim ZAMPALIGRE

Un guide pour faciliter la procédure d'immatriculation

Le Directeur des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (DEMAS), Martial SAMA, a ouvert l'atelier d'examen et de validation d'un guide simplifié de création des sociétés coopératives d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée. C'était le lundi 29 avril 2024 à Ouagadougou.

relevés parmi lesquels, la prédominance des exploitations illégales et anarchiques, l'utilisation illicite des produits chimiques toxiques (mercure et cyanure) ou des substances explosives à usage civil. Il y a aussi la négligence de la gestion environnementale, les flux financiers illicites et les circuits de fraude à la commercialisation de l'or.



Le Directeur des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées, Martial SAMA (au milieu) a présidé les travaux

Quinquante (50) participants issus de structures techniques et de mission du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, des faïtières des organisations des artisans miniers, des ONG et OSC intervenant dans l'artisanat minier ont pris part à cette rencontre. Ils ont examiné et validé le guide simplifié de création des sociétés coopératives d'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée au Burkina Faso.

Selon le Directeur des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées, Martial SAMA, tout est parti du diagnostic réalisé par la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG) dans le sous-secteur de l'artisanat. Il a révélé que malgré l'amélioration du cadre institutionnel et juridique régissant cette activité, sa maîtrise et son contrôle restent en deçà des attentes. Par conséquent, plusieurs maux ont été

En vue d'y remédier, la DGMG a inscrit dans son Plan de travail du budget annuel 2024, la formalisation de 40 sites informels et la



Parmi les participants à cette rencontre, il y avait des acteurs du sous-secteur de l'artisanat minier

formation de 12 coopératives d'artisans miniers. Et cette rencontre consacrée à la validation de ce guide simplifié constitue une étape importante.

Tielmè Innocent KAMBIRE

Le nouveau Secrétaire général Doulaye SANOU installé

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a installé le jeudi 22 février 2024 à Ouagadougou, le nouveau Secrétaire général, Doulaye SANOU.

Nommé en Conseil des ministres le 14 février 2024, Doulaye SANOU est désormais le Secrétaire général (SG) du MEMC remplacement de Jean-Baptiste KABORE, a pris officiellement fonction.



De nombreux collaborateurs ont pris part à la cérémonie d'installation

sur les résultats obtenus par ses prédécesseurs dans le domaine des mines de l'énergie et des carrières : « Etant moi-même du domaine et évoluant dans le secteur minier depuis près de 20 ans au Burkina Faso et dans la sous-région, je mesure les progrès réalisés », a-t-il soutenu.

Conscient des attentes, il espère pouvoir bénéficier de l'accompagnement des premiers responsables et de leurs collaborateurs pour relever les défis qui sont : « Une administration efficace, performante et engagée pour une meilleure qualité des services aux usagers ».

Le Secrétaire général sortant, Jean-Baptiste KABORE a, quant à lui, témoigné sa gratitude aux différents ministres et a remercié ses collaborateurs pour l'avoir accompagné dans l'accomplissement de ses missions.

Bengnime Rachelle SOME



Un échange de poignée pour marquer l'entrée en fonction du SG Doulaye SANOU (à gauche)

Le Ministre Yacouba Zabré GOUBA qui a présidé la cérémonie d'installation, a traduit sa reconnaissance au secrétaire général sortant pour les résultats engrangés et félicité le l'entrant tout en l'exhortant à travailler dans une bonne cohésion pour réussir les missions qui lui sont assignées. Selon lui, cela repose sur les valeurs telles que « la disponibilité, l'engagement, la vision et l'efficacité ».

Le SG Doulaye SANOU a exprimé sa reconnaissance au Ministre pour la confiance placée en lui et s'est dit prêt à bâtir ses actions

Des projets de textes réglementaires de la loi n°014 validés

La Direction générale de l'Energie (DGE) a organisé, du 8 au 19 janvier 2024 à Ouagadougou, un atelier d'examen et de validation des projets de textes réglementaires non encore pris de la loi n°014 du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

L'objectif de cette rencontre est de mettre à la disposition des acteurs de l'énergie, les textes réglementaires restants de la loi n°014. Quarante participants issus de la DGE et de plusieurs autres structures centrales et rattachées du département, des ministères en charge de l'Economie, de l'Urbanisme, et de



Parmi les différents thèmes abordés, il y a la fixation des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Au cours de cet atelier, deux rapports circonstanciés sur les mesures fiscales à accorder aux équipements des énergies renouvelables, ont été fusionnés.

Le président de la cérémonie d'ouverture, Bakary LINGANI par ailleurs, directeur de l'énergie conventionnelle, a rappelé la volonté du département à améliorer l'accès des populations aux services énergétiques de qualité et à moindre coût. Pour lui, la loi 014 prévoit l'adoption des textes d'application pour son opérationnalisation et ce, en adéquation avec la politique énergétique de l'UEMOA. « Depuis 2017, plusieurs textes d'application ont été adoptés et d'autres connaissent des retards dans leur adoption », a indiqué Bakary LINGANI.

Un atelier préliminaire avait permis d'élaborer onze (11) projets de textes rendant opérationnels les articles susmentionnés ainsi que des projets de textes réglementaires. Et le présent a arrêté des textes finaux cohérents et acceptés de toutes les parties prenantes.

Tielmè Innocent KAMBIRE



Pour le Directeur de l'énergie conventionnelle, Bakary LINGANI, le présent atelier a arrêté des textes finaux cohérents et acceptés de tous

l'Administration territoriale y ont pris part. Il s'est agi pour eux d'examiner et valider des projets d'arrêtés et de décrets, tels que ceux portant sur l'adoption du code de raccordement au réseau de transport d'électricité, et de fixation des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, entre autres.

La mine de Orezone Bomboré pour commencer

Une équipe du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières a effectué du 23 au 25 avril 2024, une mission à la mine d'or de Orezone Bomboré, située dans la province du Ganzourgou, région du Plateau Central. Elle a participé à une coulée d'or selon le protocole signé entre le ministre en charge des mines, Yacouba Zabré GOUBA et les sociétés minières, le 19 avril dernier.

Ce protocole est relatif à la participation des agents de l'administration minière à la coulée et à la pesée, au colisage et au contrôle de la qualité et de la quantité de l'or et des autres substances précieuses de production industrielle. Cette sortie à la société minière Orezone Bomboré marque le top de départ de la mise en œuvre du protocole. « Nous avons assisté à toutes les étapes jusqu'à la coulée », a déclaré le Conseiller technique du ministre en charge des mines, Kuilga Emmanuel YAMEOGO. Il a souligné qu'au cours de cette session de



Nous avons assisté à toutes les étapes jusqu'à la coulée » a déclaré le Conseiller technique du ministre en charge des mines, Kuilga Emmanuel YAMEOGO (au milieu)

coulée, le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) a procédé au prélèvement d'échantillons comme mentionné dans le protocole à des fins d'analyse. Ainsi, le BUMIGEB pourra disposer



L'agent du BUMIGEB a prélevé des échantillons à des fins d'analyse dynamique.

de données sur les sociétés minières à même de permettre à l'Etat d'avoir une base de contre-expertise. « Dans la chaîne de suivi, seule l'étape de la coulée échappait jusque-là à notre contrôle », a rappelé Kuilga Emmanuel YAMEOGO.

Pour le Directeur général de la mine Orezone Bomboré, Ousseni DERRA, par ailleurs président de la Chambre des Mines du Burkina (CMB), cette étape est celle de la transparence qui mettra tous les acteurs en confiance. « Pour Orezone, c'est la première coulée avec la mise en œuvre de ce protocole. Nous sommes très engagés dans cette transparence », a assuré le Directeur général. Il dit être convaincu que les autres sociétés minières sont également dans cette dynamique.

Seydou ZON

L'étude de base du Projet de valorisation et de renforcement validée

La Direction générale des Carrières a tenu à Bobo-Dioulasso, les 20 et 21 mars 2024, l'atelier de validation de l'étude de base de l'exploitation artisanale et à petite échelle des minéraux du développement du "Projet de valorisation et de renforcement de l'exploitation artisanale des minéraux du développement (PVREAMD)". C'est un Projet financé par le Programme Afrique caraïbes Pacifiques-Union Européenne (ACP-UE) phase II, le PNUD et l'Etat burkinabè à hauteur de 241 761 330 FCFA.

Dans son allocution, le Secrétaire général du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières (MEMC), Doulaye SANOU, a rappelé que le Burkina Faso dispose d'un potentiel des minéraux du développement pour des opportunités économiques et d'investissement. Et l'une des priorités du MEMC, selon lui, est de booster le sous-secteur par la diversification et la bonification des productions. « Il convient que l'exploitation des minéraux du développement soit mieux encadrée pour un meilleur impact socio-économique » a-t-il soutenu.



Selon le Secrétaire général du MEMC, Doulaye SANOU, le département entend booster le sous-secteur des carrières

La mise en œuvre de ce projet a permis la réalisation de plusieurs activités visant à relever les défis du sous-secteur des carrières. Et au nombre de ces activités, on peut citer l'étude de base de l'exploitation artisanale et à petite échelle des minéraux du développement.

L'étude a pour but de recenser les acteurs et de créer des bases sur l'état de l'exploitation artisanale des minéraux du développement dans les communes cibles de quatre régions. Il s'agit des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Centre Sud. Cette étude revêt une importance capitale pour le Burkina Faso qui souhaite postuler pour la phase III du programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement.



Deux jours durant, les participants ont pu enrichir le rapport avant de le valider

Pour le directeur général des carrières, Patoingnimi Arsène TIENDREBEOGO, le PVREAMD entend contribuer à la dynamisation et à l'amélioration des moyens de subsistance des exploitants artisanaux. Cela nécessite, à son avis, des besoins d'encadrements, d'appuis techniques et financiers des jeunes et des femmes engagés dans l'exploitation artisanale des minéraux du développement. Toute chose qui servira pour le développement de leurs activités, l'accès aux meilleures pratiques, aux équipements et produits adéquats, en vue de l'accroissement de leurs revenus et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les deux jours de travaux ont permis d'enrichir et de valider le rapport à travers un consensus des différentes parties prenantes. Au cours de l'atelier, des attestations de reconnaissance, des équipements de protection individuelle et d'unités de production semi-mécanisées ont été remis à des exploitants organisés en association et en coopératives.

Ibrahim ZAMPALIGRE

Seydou ZON

Six directeurs régionaux pour commencer

Dans le souci de se rapprocher des administrés, d'avoir plus de suivi des différentes activités qui se mènent et répondre promptement aux préoccupations, le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières (MEMC) s'est engagé dans un processus de déconcentration. C'est ainsi que lors du Conseil des ministres du mercredi 7 février 2024, six (06) directeurs régionaux ont été nommés au profit des régions des Hauts-Bassins, du Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, du Plateau central et du Sud-Ouest. L'installation de ces représentants du MEMC dans les régions a commencé le jeudi 11 avril 2024 à Ziniaré, pour finir dans le Centre-Ouest le 30 avril. Présidées par les gouverneurs et secrétaires

généraux de régions, les différentes cérémonies ont connu la participation de délégations du Ministère.

A chacune des six étapes de cette séries d'installation, les corps constitués se sont toujours mobilisés. Quant aux gouverneurs, ils ont salué cette dynamique de déconcentration qu'ils appelaient de tous leurs vœux.

Tielmè Innocent KAMBIRE
Seydou ZON



L'Assemblée Législative de Transition valide la loi de financement de près de 30 milliards de FCFA

L'Assemblée Législative de Transition (ALT) a adopté le mardi 16 avril 2024 à l'unanimité, le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque Export Import de Chine (EXIMBANK). Il concerne le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWh de stockage à Donsin, province de l'Oubritenga, région du Plateau central. Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA qui a représenté le gouvernement était assisté de ses collaborateurs.



sécuriser l'aéroport de Donsin en termes d'approvisionnement en énergie et d'augmenter la production nationale de 45 Gigawattheure par an, soit une augmentation de 6% de la production actuelle. Il va aussi permettre de raccorder environ 50 000 nouveaux ménages et former une cinquantaine de cadres du secteur de l'énergie. Le coût du projet est estimé à plus de 29 milliards de FCFA et est financé par EXIMBANK. La construction de la centrale solaire de Donsin de 25MWc était prévue démarrer en janvier 2024 pour un délai d'exécution de 15 mois. « L'entreprise a marqué son accord pour démarrer les travaux sur fonds propres dès que le projet est validé par l'Assemblée législative de transition » a rassuré le ministre GOUBA. A l'en croire, cette anticipation permettra de rattraper le retard.

Seydou ZON



Selon le Ministre en charge de l'Energie, la particularité de cette centrale réside dans le volet du stockage. Pour lui, le stockage permettra un lissage du réseau pour faire face aux perturbations du réseau lié aux intermittences. Le premier responsable en charge de l'énergie a aussi expliqué que le projet va aider à

Des échanges en vue d'une meilleure organisation du secteur

Le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a présidé l'ouverture des travaux du 1er cadre de concertation dédié aux acteurs de l'artisanat minier, le jeudi 13 juin 2024 à Ouagadougou.

Le ministère en charge des mines veut jouer sa partition pour une meilleure organisation de l'artisanat minier. C'est dans cette optique qu'il a initié un premier cadre de concertation entre les différents acteurs de l'artisanat. Pour le ministre Yacouba Zabré GOUBA, la mise en place de ce cadre de concertation a pour but de promouvoir un dialogue constructif entre les acteurs de



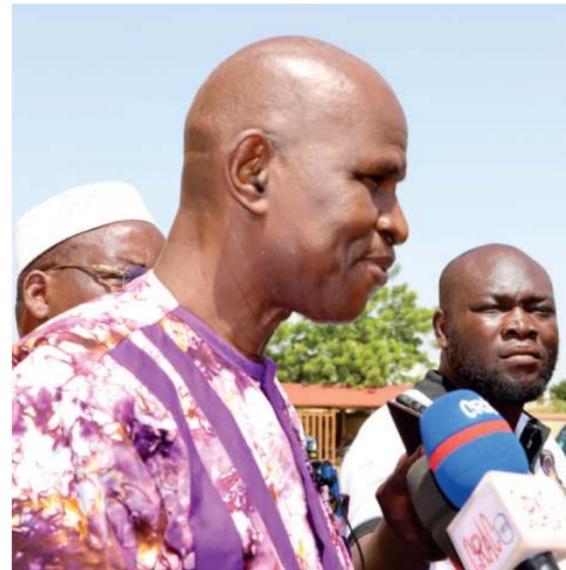
Le ministre Yacouba Zabré GOUBA (au milieu) était de ses collaborateurs à cette concertation

l'artisanat minier. Aussi, ce cadre de concertation est-il une plateforme d'échanges voulue par le président du Faso, afin de dégager des résolutions et recommandations pour promouvoir une exploitation minière artisanale respectueuse et créatrice d'emplois décents. Selon le ministre en charge des mines, ce cadre "se veut fédérateur de tous les acteurs de l'artisanat minier afin de mettre en place une dynamique d'exploitation minière saine et source de développement économique et social".



Les agents du Ministère en charge des mines et les artisans miniers venus de différentes localités ont pris part à cette rencontre

Pendant une journée, des acteurs de l'artisanat minier venus des régions du Burkina ont réfléchi pour un meilleur devenir de leur sous-secteur.



Pour Koutiga KOUAMA, les artisans miniers sont ouverts à la structuration des acteurs

Au rang des recommandations et des résolutions, il y a la mise à disposition des actifs miniers de l'État aux artisans miniers et des couloirs d'orpaillage. A cela s'ajoutent la mise en place des infrastructures sociales de base dans les sites d'exploitation artisanale de l'or, la simplification des procédures d'obtention des actes, la mise en œuvre des actions de préservation de l'environnement à travers les sensibilisations. Il s'agit enfin de la réhabilitation des sites abandonnés, l'exploitation durable de l'or et la lutte contre les explosifs et les produits chimiques prohibés, la création de cadres de concertation régionaux des artisans miniers et l'implication de la recherche dans ce domaine.

Le porte-parole des artisans miniers, Koutiga KOUAMA, s'est réjoui de l'organisation de ce cadre et des recommandations dégagées. A l'en croire, les artisans miniers sont partants pour suivre les instructions du ministère pour une bonne structuration.

Begnime Rachelle SOME

Méguet, point de départ pour la mise en place d'une dizaine d'unités

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a inauguré le centre de traitement mutualisé de minerai aurifère de Méguet dans la province du Ganzourgou, région du Plateau Central, le lundi 18 mars 2024. C'était en présence du Ministre en charge de l'environnement Roger BARO et du gouverneur de la région du Plateau central, Sy Assétou BARRY/TRAORE

Au Burkina Faso, l'artisanat minier est une importante source de revenus pour les populations au niveau local. L'utilisation de produits chimiques dans la chaîne de production entraîne des conséquences néfastes sur les plans environnemental, sanitaire, économique et social. Pour y remédier, le ministère de l'énergie, des mines et des carrières a entrepris depuis quelques années des réformes. Ces réformes visent à formaliser ce secteur afin qu'il profite davantage aux burkinabè.



Les autorités avec, en arrière-plan, les populations mobilisées lors de la cérémonie

L'inauguration officielle du site pilote de traitement mutualisé d'or de Méguet s'inscrit dans cette dynamique, à en croire le ministre en charge des mines, Yacouba Zabré GOUBA. « Conscient des effets préjudiciables des produits prohibés dans l'exploitation artisanale et du grand bénéfice lié à l'organisation des artisans miniers, mon département a entrepris depuis 2019, la mise en place de sites pilotes de traitement mutualisé dans les communes de Gaoua et de Méguet », a-t-il affirmé. Des sites qui, à son avis, sont équipés d'unités de traitement gravimétrique aux normes standards en matière de préservation de l'environnement et fournissent un environnement sécurisé et adapté aux artisans miniers pour un traitement efficace et efficient du minerai.

Pour Yacouba Zabré GOUBA, ces sites seront sous la supervision de l'administration des mines et l'or produit sera prioritairement acheté par la Société Nationale des Substances Précieuses (SONASP) pour mieux contrôler le circuit de sa commercialisation. Il a ajouté qu'ils permettront également à près de 2000 artisans miniers de se regrouper en coopérative et bénéficier de l'accompagnement de l'État. Pour 2024, il est prévu la mise en place d'une dizaine d'unités.



La coupure du ruban marquant le démarrage officiel des activités du centre de traitement mutualisé de minerai aurifère de Méguet

De leur côté, les artisans miniers par la voix du secrétaire de la société coopérative Simplifiée « NONG-TAABA », Marius KONSHEIGA, ont exprimé leur gratitude et leur satisfaction pour cette initiative. « Ce centre mutualisé est une fierté pour tous les artisans miniers car c'est la première fois qu'une telle action est organisée à leur endroit dans la commune », a-t-il précisé. Il a révélé que



Le dispositif du centre de traitement mutualisé de minerai aurifère de Méguet

cela va leur permettre de développer davantage leurs activités sans craintes et dans des meilleures conditions. Selon les estimations officielles, ils sont plus de deux millions d'acteurs impliqués dans la chaîne de l'artisanat minier avec environ 800 sites dont plus de 600 actifs. La production est estimée à 9,5 tonnes d'or par an (pour une valeur de 232 milliards de FCFA), tandis que les quantités déclarées à l'exportation pour la même période n'étaient que de 202 kilogrammes.

Begnime Rachelle SOME

Une délégation du ministère en charge de l'Energie sur deux sites de PDI à Nagréongo

Le gouverneur de la région du Plateau-Central, Sy Assetou BARRY/TRAORE et une délégation du ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, ont effectué une sortie dans la nuit du vendredi 29 décembre 2023 à Nagréongo, dans la province de l'Oubritenga, région du Plateau-Central sur deux sites d'accueil de PDI électrifiés par l'agence nationale d'électrification rurale (ABER).

Il s'est agi de constater de visu l'implantation de lampadaires solaires autonomes dans la commune de Nagréongo, soit 24 à Nagréong-koudougou et 24 autres à Kolog-Koom. La délégation a pu constater l'effectivité de l'éclairage et son impact sur la vie des bénéficiaires. « Nous sommes venus dans la soirée pour constater l'éclairage des deux sites d'accueil des PDI et je suis satisfaite que le travail ait été fait », a dit le gouverneur du Plateau-Central, Sy Assetou BARRY/TRAORE.



Sur les 48 lampadaires solaires, 24 ont été installés à Nagréong-koudougou et 24 autres à Kolog-Koom

À l'entendre, les autorités sont à pied d'œuvre, pour doter les PDI, d'un site sécurisé. « Il était important d'installer des lampadaires solaires sur les sites d'accueil », a-t-elle justifié face aux déplacés. Pour elle, ces actions visent à atténuer les risques d'agression et augmenter le sentiment de sécurité.



Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accès des communautés aux services sociaux essentiels

D'après le Directeur général de l'ABER, Dr Edmond LANKOUANDE, ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'installation de 1600 lampadaires solaires. Piloté par l'ABER, ce projet consiste à vulgariser l'éclairage public sur les sites d'accueil des PDI sur toute l'étendue du territoire national.

« Ce projet vise à faire face à l'urgence des besoins des populations des zones à forts défis sécuritaires et créer une zone d'activités économiques dans chacune », a affirmé le DG de l'ABER. Il s'inscrit, à l'entendre, dans le cadre de la politique du gouvernement à faciliter l'accès des communautés aux services sociaux essentiels.

90 sites répartis dans les régions du Nord, du Centre-Nord, du Centre-Est, de l'Est, du Centre et du Plateau-Central sont prévus dans le cadre du projet.

Ibrahim ZAMPALIGRE
Seydou ZON

La province du BAM mise sur la santé et l'éducation

Au 31 décembre 2022, les communes de Kongoussi, Guibaré et Sabcé, dans la province du Bam, région du centre-nord ont reçu du Fonds minier de développement local (FMDL), près de 3 milliards 400 millions FCFA. Des ressources financières qui leur ont permis de réaliser plusieurs infrastructures sociocommunitaires principalement dans les domaines sanitaire et éducatif.

Il est 17 heures presque, lorsque Zenabou SAWADOGO s'apprête à rentrer chez elle après avoir profité pendant deux jours des salles de repos du CSPS du secteur 1 de Kongoussi. Tout comme elle, plusieurs autres bénéficieront des services de ces trois salles d'hospitalisation construites grâce aux ressources du FMDL. Elles ont une capacité de douze lits chacune et ont été réalisées à la demande du centre de santé.



Selon le Haut-Commissaire de la province du Bam, Adama Jean-Yves BERE, le FMDL permet aux populations d'apprécier directement les retombées de l'exploitation minière

Selon l'infirmier Chef de poste du CSPS, Moctar PAFARDNAM, ce bâtiment accueille en moyenne 15 femmes par jour. « C'est un ouf de soulagement pour les patientes et le personnel de santé », a-t-il déclaré. Pour lui, ils étaient débordés à cause du manque de places et le problème est pratiquement résolu à présent. « Nous remercions tous ceux qui sont à l'initiative de cette réalisation », a-t-il ajouté.

Aux dires du Président de la délégation spéciale (PDS) de la commune de Kongoussi, Abel DAYAMBA, sur onze infrastructures réalisées à ce jour grâce au FMDL, sept sont du domaine sanitaire et éducatif. « Nous sommes en réflexion pour la construction d'une école maternelle et aussi réhabiliter le jardin du maire », a-t-il laissé entendre.

Tout comme Kongoussi, les communes de Guibaré et Sabcé comptent également d'importantes réalisations grâce aux FMDL. Impactées directement par la société Bissa Gold SA, elles ont reçu plus de 3 milliards 100 millions FCFA.



L'un des logements F3 destinés aux infirmiers de Sabcé

Situé à 15 km de Kongoussi, Sabcé a érigé plusieurs infrastructures parmi lesquelles un bloc de 04 salles de classes au CEG, le mur de clôture du centre de la petite enfance, ainsi que des logements F3 d'infirmiers au CSPS de 2019 à 2022.

A Guibaré, le PDS, Benjamin OUEDRAOGO, a affirmé que les prochaines réalisations prévoient entre autres, la réhabilitation du marché à bétail de Yilou, l'équipement de l'auberge communal et la formation professionnelle des jeunes et femmes aux métiers.

Pour le Haut-Commissaire de la province du Bam, Adama Jean-Yves BERE, le FMDL permet aux populations de profiter directement des retombées de l'exploitation minière. « Il est important que les ressources soient gérées rigoureusement par les acteurs dans la construction d'infrastructures de qualité. », a-t-il martelé.



Le Lycée départemental de Guibaré a bénéficié d'un bâtiment de trois classes équipé de tables-bancs

Le FMDL a été institué par la loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso. Son objectif est de soutenir le développement des collectivités territoriales.

Fanta KANDO
Service de communication du FMDL

Le Secrétaire général de la région du Sud-Ouest, Robert ZOUNGRANA, a présidé le lundi 13 mai 2024 à Gaoua, l'atelier de sensibilisation à la réglementation minière relative à la gestion des titres miniers et autorisations, au processus de perception et de répartition des taxes superficielles.

La Direction générale du Cadastre Minier (DGCM) entend, à travers ces sessions, vulgariser le contenu de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier au Burkina Faso et ses textes d'application. Cela permettra une bonne compréhension du contenu des textes relatifs à la gestion des titres miniers et autorisations ainsi que le processus de perception et de répartition des taxes superficielles.



Les participants ont eu une meilleure compréhension du contenu des textes relatifs à la gestion des titres miniers et autorisations

Pour cette rencontre dans la région du Sud-Ouest, trois sessions vont réunir plus de 100 participants représentant des structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat, des promoteurs miniers, des leaders coutumiers et religieux. Trois communications portant sur la DGCM et les textes réglementant la gestion des titres miniers et autorisations, la gestion des titres miniers et autorisations et les mécanismes de perception et de répartition des taxes superficielles ont été déroulées.

Ces séances de sensibilisation vont se poursuivre avec les participants des provinces du Ioba, du Nounbiel et de la Bourgouriba.

Abdramane SORI/SCRP-DGCM



« FMDL, TRAVAILLER AU DEVELOPEMENT DES COMMUNES ET REGIONS DU BURKINA FASO »



Les officiels à l'ouverture de la cérémonie

Pour le chef de service du suivi de la réglementation et du contentieux de la DGCM, Safietou TAPSOBA, cette approche vise à rassurer les collectivités territoriales du bien-fondé de ces principes qui participent à la bonne gouvernance et aussi à la promotion du secteur minier. Selon elle, la sensibilisation et la vulgarisation des textes vont contribuer à favoriser leur participation accrue et significative dans le processus de gestion des titres miniers et autorisations.

Le Secrétaire général Robert ZOUNGRANA a, quant à lui, invité les participants à s'approprier ces textes en suivant les différentes communications pour apporter leurs contributions et faire des recommandations.

Audience



Le président de l'Union nationale des associations des artisans miniers du Burkina (UNAAM-B), Masmoudou SAWADOGO, a conduit une délégation chez le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, le mardi 12 mars 2024. Ils ont saisi cette occasion pour exposer quelques doléances à leur ministre de tutelle, notamment, l'écoute des acteurs de l'artisanat minier. « Nous sommes disposés à accompagner le gouvernement de la Transition pour une bonne organisation des artisans et la reconquête du territoire national, car la situation sécuritaire impacte énormément notre secteur », a déclaré le président de l'UNAAM-B.

Le ministre de l'Energie des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA a reçu, le mercredi 19 juin 2024 à Ouagadougou, une délégation d'experts conduite par le Directeur de l'énergie et des mines de l'UEMOA, Lassané OUEDRAOGO. Ils ont échangé sur l'appui apporté au Burkina Faso dans la maturation de ses projets issus de la Stratégie de Développement de Pôles Energétiques (SDPE) en vue de finaliser la classification des projets suivant le niveau de maturité.

Pour Lassané OUEDRAOGO, les projets du portefeuille 2023-2027 sont tous prioritaires. Et ce portefeuille 2023-2027 des projets des pôles énergétiques en recherche de financement comprend 98 projets dont 50 projets de transport d'énergie pour un montant de 2 538,147 milliards FCFA et 48 projets de production d'énergie pour un montant de 5 002,656 milliards FCFA.

Audience



Audience



Le Président Directeur Général de SUNON ASOGLI POWER (GHANA) LIMITED COMPAGNY, YANG QUN, a été reçu par le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA le mardi 28 mai 2024 à Ouagadougou.

Premier responsable de cette compagnie basée au Ghana, YANG QUN et sa délégation sont venus présenter au ministre un projet de fourniture de l'électricité à la SONABEL en utilisant du gaz naturel liquéfié. Il s'agit pour lui de permettre à la SONABEL de produire de l'électricité à des prix compétitifs, à des tarifs relativement bas par rapport aux HFO et au DDO qui sont fortement subventionnés.

Une délégation de la Banque africaine de développement (BAD) conduite par le responsable pays, Daniel NDOYE a rendu visite au ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, le mardi 7 mai 2024. Selon Daniel NDOYE, la BAD a cinq projets en cours au Burkina Faso dans le secteur de l'Energie, et cette rencontre a permis de faire le point des avancées et des difficultés des projets en cours.

Audience



Audience



Le Ministre Yacouba Zabré GOUBA a également reçu le mardi 11 juin 2024, le Directeur Régional Afrique de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), François AHOTI, présent dans la capitale burkinabè dans le cadre des activités d'appui à une meilleure dynamisation du Comité Electrotechnique National. La Commission Electrotechnique Internationale est l'organisation qui a en charge le développement des normes internationales en matière d'électrotechnologies et regroupe plus de 160 pays dont le Burkina Faso. Le Comité Electrotechnique National est présidé par la SONABEL avec l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) comme membre.

Audience



Le ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, a reçu le mardi 05 mars 2024, une délégation de la Banque Islamique de Développement (BID) conduite par le directeur du bureau régional de la BID à Abuja, Mamadou ALPHA BA. Les deux parties ont échangé sur le Projet d'Electrification et de Développement des Connexions à l'Electricité (PEDECEL). Initié par le gouvernement burkinabè, il a été financé par la BID à hauteur de plus de 40 millions d'euros et vise la construction de 113 km de réseau de distribution Moyenne Tension (MT), 971 km de réseau de distribution Basse Tension (BT). Il s'agit aussi d'installer 38 240 branchements et compteurs prépayés, de créer et équiper un laboratoire pour simuler l'exploitation du réseau au centre de formation de la SONABEL. Le PEDECEL couvre 257 chefs-lieux de communes urbaines et rurales répartis sur dix (10) régions administratives, incluant les zones péri-urbaines des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso.